

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 71

Autor: [s.n.]

Rubrik: Dans les cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

A l'Association pour le suffrage féminin

L'Assemblée cantonale s'est réunie le 19 nov. à Neuchâtel sous l'aimable présidence de Mme Suzanne Egli, présidente cantonale.

Activité dans les sections

Les différents rapports rappellent les activités multiples et variées des sections : voyage à Berne pour assister à une session des Chambres fédérales ; visite de députées neuchâteloises invitées à une soirée de propagande suffragiste dans un canton voisin ; création d'un jardin d'enfants ; organisation d'un cours d'instruction civique pour adultes ; un forum en faveur du suffrage féminin dans la grande salle des conférences à Neuchâtel. (Ce forum faisait partie des manifestations organisées lors de l'assemblée des déléguées des 14, et 15 mai dont le compte rendu a été donné dans notre journal.)

Deux importantes décisions

Une proposition de Me Schaefer-Robert, avocate à Neuchâtel rencontre l'approbation générale. Il s'agit de la rédaction d'un bulletin multicopie à l'usage de nos membres pour attirer l'attention des femmes sur l'importance et les lacunes des lois qui les régissent et sur la nécessité de s'intéresser à l'élaboration de lois nouvelles concernant la famille ; il donnerait aussi des renseignements utiles lors des votations. Une commission composée du bureau cantonal et des présidentes de sections est nommée à cet effet.

En réponse au questionnaire du comité central concernant l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, il est décidé de prier notre présidente suisse de n'organiser aucune pétition, adresse ou toute autre démarche auprès de nos autorités en témoignage de notre confiance dans leur respect du droit des citoyennes. Ce n'est que si cette confiance devait être mise en défaut qu'il faudrait alors en toute urgence convoquer une assemblée des présidentes pour organiser une manifestation de masse des femmes suisses.

La séance se termine par une causerie de Mme la doctoresse Popesco-Borel sur :

Médecine et Politique

Son exposé écouté avec une attention soutenue a gagné les cœurs et les esprits ; il peut se résumer dans ce cri d'alarme de Theillard de Chardin cité en guise de conclusion : Notre époque a trop de connaissance et peu d'amour.

M. P.

Consommateurs et hausse du coût de la vie

La section neuchâteloise de la Fédération romande des consommateurs organise des manifestations au grand auditorio du collège des Terreaux-Sud, à 20.00 h., aux dates suivantes :

Mercredi 25 janvier 1967 :

« Les consommateurs peuvent-ils agir utilement contre la hausse des prix ? ». Exposé par M. Louis Devaud professeur chargé de recherches à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève et membre de la Commission fédérale de la consommation.

« Attrape-nigauds et publicité » (avec exemples pratiques) par Mme Ariane Schmitt, vice-présidente de notre Fédération.

Mercredi 1er février 1967 :

« Savoir acheter » (conseils d'achat, tests, étiquetage, poids, etc.). Exposé avec projection de diapositifs par Mme E. Haag, diététicienne et ancienne maîtresse d'enseignement ménager.

Mercredi 8 février 1967 :

« Problèmes de l'épargne et budget familial ». Table ronde avec la participation de spécialistes.

Mercredi 15 février :

« Alimentation équilibrée et vie chère », par Mlle A. Salina, maîtresse de l'Ecole ménagère, ancien expert auprès de la FAO et de l'UNESCO.

Dimanches musicaux

Le Lyceum Club organise à nouveau, en janvier, février, mars, avril et mai, des concerts de fin d'après-midi. On peut prendre un abonnement pour les cinq concerts.

Le dimanche 29 janvier, on entendra deux violonistes, Edith et Muriel Volckaert et une pianiste, Rose Dobos, interpréter des œuvres de Bach, Wieniawski, Brahms, Martinu.

GENÈVE

A l'Ecole d'études sociales

La belle carrière de la directrice va prendre fin

Lors de l'Assemblée générale de l'Association qui s'est réunie à l'Ecole même le mardi 29 novembre, M. Raymond Udry, président du Comité de direction, a commencé son rapport par un hommage bien senti à Mlle Marie-Louise Cornaz qui accomplit sa 20e et dernière année de direction.

Cinq écoles à diriger

Il la félicita pour sa puissance de travail, lui permettant d'être en même temps au four et au moulin, c'est-à-dire de tenir le gouvernement de cinq écoles différentes — celles de Service Social, de Bibliothécaires, de Laborantines Médicales, d'Auxiliaires de Médecin et d'Animateurs de Jeunesse — réunies sous le même toit.

Le Comité de direction a beaucoup apprécié qu'elle ait préparé son départ soigneusement et longtemps d'avance, notamment en élaborant un cahier des charges pour son successeur et en mettant en place une nouvelle structure qui assure plus d'autonomie à chacune des écoles tout en les gardant groupées, ce qui augmente l'autorité et la force d'attraction de chacune d'elles.

L'Ecole d'Etudes Sociales vient ainsi de donner une nouvelle preuve de sa vitalité et de justifier son maintien comme une institution privée, indépendante de l'Etat même si elle entretient avec lui les meilleures relations et qu'il la subventionne. C'est ainsi que le Département de l'Instruction publique n'a fait aucune difficulté pour libérer M. Yves de Saussure de ses fonctions de psychologue au Centre médico-pédagogique afin qu'il puisse succéder à Mlle Cornaz l'automne prochain.

Besoin accru de travailleurs sociaux

M. Udry a ajouté que les 112 étudiants sortis à la fin de l'année scolaire 1966 ont tous trouvé un emploi à leur convenance. L'Ecole n'a pu cependant fournir aux employeurs, qu'il s'agisse de l'Etat ou d'institutions privées, tous les collaborateurs qualifiés dont ils avaient un urgent besoin.

L'Ecole n'est pas seulement soucieuse d'augmenter le nombre de ses étudiants pour mieux répondre aux offres d'emploi qu'elle reçoit, elle a attaché au cours du dernier exercice une attention particulière à la sélection. Mais il est évident que plus les candidats seront nombreux, plus il sera facile de choisir parmi eux ceux qui ont le maximum de chances de mener à bien leur formation professionnelle à terme et de bien remplir par la suite les fonctions qu'ils seront confiés.

Faits saillants

Un nouveau règlement a été adopté pour l'Ecole d'Animateurs de Jeunesse et des contacts ont été pris avec la France en vue d'une équivalence du diplôme qu'elle délivre avec celui de « conseiller populaire ». Il faudra peut-être prochainement remplacer l'expression « animateur de jeunesse » par celle d'« animateur de loisirs », étant donné les possibilités de travail avec les adultes ou même les vieillards.

Travaux de bibliothécaires

Deux étudiantes de l'Ecole de bibliothécaires rattachée à l'Ecole d'études sociales de Genève, ont présenté avec succès le travail qu'elles avaient exécuté en vue de l'obtention de leur diplôme.

Mlle Anne-Marie Rieger, sous la direction du Dr Kurt Akeret, directeur de la bibliothèque du « Kunstgebäude » de Zurich, a catalogué et fait l'inventaire des périodiques reçus par ce musée. Elle a expliqué la technique employée pour l'élaboration du fichier et indiqué les catégories utilisées.

Cette bibliothèque contient des périodiques de grande valeur, pas seulement en allemand mais aussi en plusieurs autres langues. La seule réponse faite par M. Akeret dans son rapport que Mlle Cornaz, directrice de l'école, a lu en son absence, était précisément que Mlle Rieger n'ait pas commenté d'avantage certains périodiques étrangers. En fait, celle-ci nous a lu un extrait de son rapport concernant le « Jugendstil », aujourd'hui en voie de réhabilitation et dont le succès, à l'époque, fut dû en grande partie à la revue « Jugend » paraissant à Munich. Le « Simplissimus » a aussi exercé une influence certaine grâce à la popularité de ses dessins satiriques.

M. Akeret concluait son rapport en félicitant Mlle Rieger de ce premier pas vers une carrière professionnelle pleine de promesses.

Mlle Adrana Ramelli, directrice de la Bibliothèque cantonale du Tessin à Lugano avait confié à Mlle Silvia Bernasconi l'élaboration d'une bibliographie sur le folklore tessinois.

Après nous avoir indiqué les origines anglo-saxonnes du mot « folklore » ou « savoir du peuple », que l'on remplace parfois par d'autres expressions telles que « traditions populaires » en Suisse, Mlle Bernasconi a indiqué les sources de sa documentation et les plus riches se sont révélées être les almanachs populaires, ainsi que deux périodiques spécialisés de Suisse allemande et des articles dans « Coopération » par un collaborateur qui s'intéresse particulièrement au folklore tessinois. Celui-ci est encore très vivant dans plusieurs parties du canton et particulièrement au Sopra Ceneri.

Mlle Bernasconi a encore cité les ouvrages de plusieurs auteurs suisses allemands qui se sont intéressés à la question ou en ont parlé au cours de relations de voyage, par exemple l'aristocrate bernoise Bonstetten, Schinz et d'autres encore.

C'est Mlle Schnetzderfranken, adjointe de Mlle Ramelli, qui a présenté le rapport concluant à l'octroi du diplôme à la candidate. Celle-ci a d'ailleurs son avenir assuré puisqu'elle va rester à la Bibliothèque cantonale où elle sera chargée de poursuivre le travail si bien commencé.

C. G.

Le courrier de la rédaction

Gentillesse aux sports d'hiver

Chère Madame,

Permettez-moi de vous raconter une histoire vécue.

Samedi 7 janvier, après avoir skié par temps très froid à Bretaye (plusieurs degrés sous zéro), nous retrouvons notre voiture parkée à Villars. Malheureusement, inutile d'insister, elle ne repart pas ; l'eau de condensation se trouvant dans le carburateur est gelée. Après bien des démarches, nous trouvons enfin un garagiste disposé à nous dépanner ! Ceci, toutefois, par l'intermédiaire du Touring Club Suisse que nous avons dû appeler à Lausanne... Pour téléphoner au Touring, nous nous ren-

ons à la gare où nous trouvons une cabine téléphonique « hors service ». Toujours par un froid intense, nous nous rendons à la poste ; poste fermée et pas de cabine téléphonique publique à la poste même. Une cabine se trouvant sur notre chemin, nous attendons un bon quart d'heure dehors avant de pouvoir y entrer, deux personnes attendant devant nous pour y pénétrer.

Il nous a fallu deux heures pour « mettre » notre voiture entre les mains d'un garagiste, ceci en Suisse, dans une station touristique « de premier ordre ».

Notre aventure ne s'arrête pas là. Le comble nous attendait, lorsque, devant nous rendre chez des amis à Arveyes pour y reprendre nos enfants qui s'étaient mis au chaud, nous ne trouvons pas le chalet (c'était la première fois que nous y allions et la nuit était tombée).

J'entre dans le grand hôtel Bristol et je demandant très poliment à la réception si je peux faire un très court téléphone pour demander notre chemin à nos amis (et en expliquant que nous étions « glacés » par suite de tous les ennuis que nous avions eus) on me répond tout simplement « non ». Je n'en revenais pas et ai crié à une blague. Tout en restant poli et aimable, j'ai expliqué la situation encore une fois et ai fait mention de la cabine « hors service » de la gare. « Ils n'ont qu'à la faire réparer me fut-il répondu... » et l'employé continua son petit travail bien au chaud...

Je trouve absolument scandaleux de rencontrer de tels déboires dans une station comme Villars, alors que les offices de tourisme s'efforcent par tous les moyens de la développer. Ce développement ne vise-t-il que vedettes de cinéma ou riches Américains ?

Les « vulgaires » usagers suisses (qui laissent tout de même pas mal d'argent dans les stations de sport, en fin de semaine) ne peuvent-ils donc pas s'attendre à un minimum de compréhension et de gentillesse ?



Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58
----------------------	---------------

SERVICE A DOMICILE

L'Ecole d'Auxiliaires de Médecin cherche moins à augmenter le nombre de ses élèves qu'à leur donner une formation plus spécifique et à veiller à ce que les travaux de laboratoire auxquels il faut les initier, ne les fassent confondre avec les Laborantines Médicales dont la formation est beaucoup plus poussée. Pour celles-ci le plafond de 20 étudiantes a de nouveau été atteint en deuxième année. Une commission de la Faculté de Médecine est en train d'étudier un nouveau plan d'études qui mettrait cette profession para-médicale sur un niveau universitaire.

L'Ecole de Bibliothécaires, qui a délivré 18 diplômes en 1966, se préoccupe aussi d'une meilleure sélection. Elle a adopté pour les futurs élèves ne possédant pas une maturité ou un titre équivalent les mêmes examens d'admissions que pour l'Ecole de Service Social.

L'Ecole de Service Social est la plus complexe et celle qui nécessite le plus de cadres. La conception des stages est maintenant plus poussée, d'où l'importance attachée à la formation des chefs de stage qui sont devenus en fait des professeurs de pratique.

En terminant ce rapport, Mlle Cornaz s'est félicitée de l'enthousiasme montré par les nouveaux dirigeants de l'Association des Etudiants avec laquelle un véritable dialogue a pu enfin s'établir.

Dans son rapport, le trésorier a indiqué que si les frais de traitement du corps enseignant et du personnel ont de nouveau augmenté, la rentrée des écolages a été également plus élevée et les subventions de la Confédération, du Canton et de la Ville ont augmenté de 10 %, de sorte que l'année scolaire 1965-66 se solde sans gain ni perte appréciables.

Vingt nouvelles laborantines médicales

Lors de la remise de leur diplôme à vingt laborantines, M. R. Udry, président de l'Ecole de laborantines, rattachée à l'Ecole d'Etudes sociales fit remarquer aux nouvelles diplômées qu'elles ont une véritable tâche sociale à accomplir.

Leur domaine, comme beaucoup d'autres, est l'un de ceux où il faut toujours en savoir davantage, le diplôme n'étant qu'une première étape. Accompli avec conscience professionnelle et esprit scientifique, leur travail peut leur permettre d'accéder à un poste de cadre où les responsabilités sont grandes.

Repas à domicile pour personnes âgées

L'Hospice général de Genève tente une expérience de portage de repas (déjeuner de midi seulement) à domicile en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans.

Conditions générales pour bénéficier de repas à domicile :

- être âgé de 60 ans ou moins ;
- ne disposer que de ressources modestes (450 francs par mois au maximum pour un isolé ; 750 francs pour un couple) ;
- avoir de la peine à se déplacer ou alors être trop loin d'un restaurant à prix modiques ;
- ne pas avoir d'aide ménagère régulière à domicile ; ne pas suivre un régime spécial.

Les repas coûteront 3 francs, taxe comprise, et seront portés à domicile individuellement. Il y aura des menus à choix.

Le contrôle des viandes

Après trois affaires de fraude dans le traitement des viandes, une députée a demandé devant le Grand Conseil si le nombre des surveillants, à Genève, est suffisant pour effectuer des prélèvements de préparations de viande et quelle est la fréquence de ces prélèvements.

Le Conseil d'Etat a répondu que le nombre de surveillants est suffisant. Par contre, l'analyse des prélèvements ne peut se faire sur une grande échelle, les installations étant insuffisantes, le personnel qualifié pas assez nombreux et le temps manquant. Ces examens sont, en effet, compliqués et longs.



OPTIQUE MODERNE

ALBERT KRAUER GENÈVE

OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8

MAITRISE FÉDÉRALE

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant